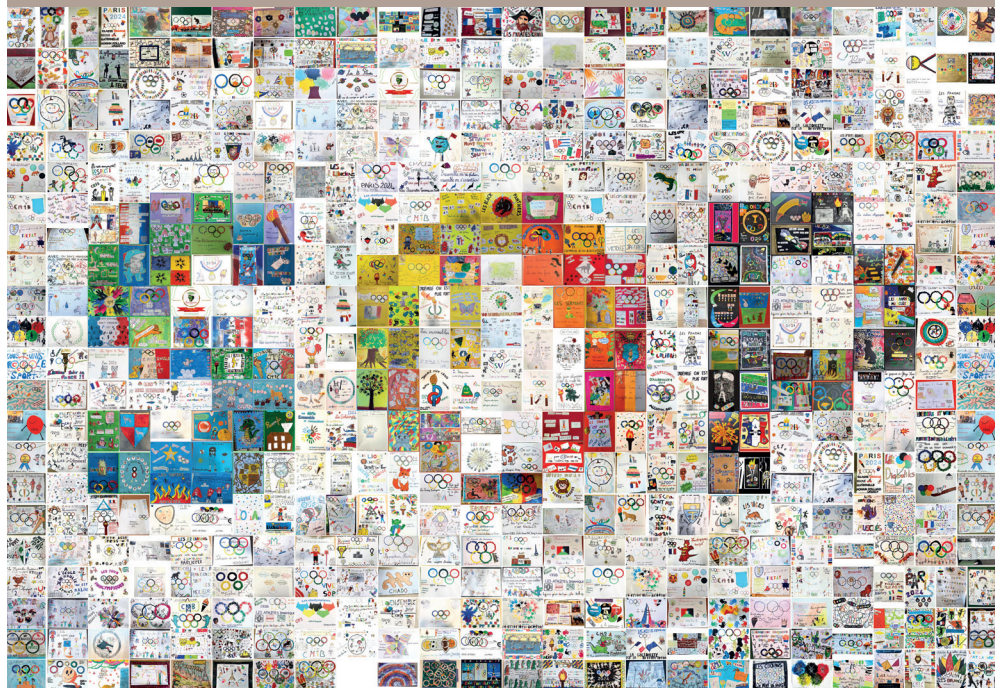


# LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNELS DES ÉCOLES DE LA SEINE-SAINT-DENIS



2024 : année des jeux et consécration de la SOP (Semaine olympique et paralympique) à l'école

Année scolaire 2023-2024



# Sommaire

PRÉAMBULE	Page 2
LA POLITIQUE ÉDUCATIVE	Page 4
LE DÉPARTEMENT	Page 6
L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Page 9
VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	Page 11
VOTRE ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	Page 14
VOTRE GESTION	Page 17
VOTRE FORMATION	Page 20
LES DISPOSITIFS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX PERSONNELS	Page 23

# Préambule

« Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité, la dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. » Que l'on soit personnel enseignant ou administratif, formateur, animateur ou encore personnel accompagnant d'élèves en situation de handicap, l'article 111-1 du code de l'éducation est le fil conducteur qui nous lie et nous permet d'œuvrer collectivement pour la réussite et l'épanouissement des élèves de la Seine-Saint-Denis.

Ensemble, nous éduquons et préparons les jeunes à leur vie d'adultes et de citoyens éclairés. Il s'agit là de l'avenir de notre pays qui se construit. La Seine-Saint-Denis est un département extraordinaire où chacun s'engage au quotidien pour mener à bien ses missions de service public, où la réussite de chaque élève, l'excellence et l'ambition sont au cœur de notre travail.

Ce département urbain de la région académique Île-de-France se distingue par sa jeunesse :

- jeunesse de son histoire puisque la Seine-Saint-Denis a été créée suite au dernier redécoupage territorial en 1968 ;

- jeunesse de sa culture et de son éducation populaire car la Seine-Saint-Denis est un département où les nouvelles cultures urbaines et les avancées technologiques façonnent les nouvelles générations ;

- jeunesse des personnels enseignants car la Seine-Saint-Denis est un département « école » qui accueille de nombreux personnels qui débutent dans le métier.

Le livret « Travailler dans les écoles de la Seine-Saint-Denis » participe à l'amélioration de l'accueil institutionnel des personnels nouveaux-arrivants conformément à la feuille de route RH de l'académie de Créteil (voir p. 18).

Il est là pour vous accompagner dans vos missions. Il vous donne des informations sur le fonctionnement du système éducatif, sur les caractéristiques du département et sur la gestion de votre carrière. La transmission des connaissances fondamentales et la mise en place d'une école inclusive pour assurer la réussite de tous les élèves nécessitent un fort investissement de la part des enseignants. Afin de reconnaître cet engagement, y compris sur le plan financier, le gouvernement a décidé d'augmenter les rémunérations et les primes pour les personnels débutants dès la rentrée de septembre.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année scolaire en Seine-Saint-Denis.

Antoine Chaleix  
Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale  
de la Seine-Saint-Denis



**Consultez le site internet de la DSDEN 93**  
[www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr)



Insultes, agressions,  
accidents... contre  
les risques du métier,  
vous avez prévu quoi ?

# OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

L'ASL : DÉLÉGATION DE LA SEINE-SAINT-DENIS

01 57 33 03 19

[asl093@autonomesolidarite.fr](mailto:asl093@autonomesolidarite.fr)

## Pour adhérer à L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



### → Par téléphone au 09 74 75 70 70

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 15 et le samedi de 8 h à 17 h 15 (horaires Métropole).



### → 100 % en ligne sur le site MAIF

<https://www.maif.fr/enseignants/assurance-professionnelle>  
Pour la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) et Monaco.



### → Contactez votre délégation

<https://infos.autonome-solidarite.fr/contacter-l-asl>



# La politique éducative

L'école doit permettre à tout enfant de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. Les personnels de l'éducation nationale agissent afin que les jeunes deviennent des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels.

## Le projet académique

Élaboré en concertation avec la communauté éducative et ses partenaires, le projet académique permet de décliner et de mettre en œuvre la politique éducative nationale sur le territoire de l'académie. Il s'adapte aux besoins de son territoire, souligne ses priorités et constitue un cadre de travail commun à tous les acteurs de l'éducation dans les écoles, les établissements scolaires et les services académiques

Le Projet 2020-2024 de l'académie de Créteil est placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité. Au travers de ces deux termes, il se donne pour ambition de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur les élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et dans nos établissements.

Le projet de l'académie de Créteil s'articule autour de quatre grands enjeux : la maîtrise et le partage des savoirs, la construction de trajectoires de réussite, l'ouverture sur le monde et la qualité de la vie professionnelle.

[www.ac-creteil.fr/projet-academie-autonomie-et-mobilite-une-ambition-partagee-121579](http://www.ac-creteil.fr/projet-academie-autonomie-et-mobilite-une-ambition-partagee-121579)

## UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, ÉMANCIPE ET PROTÈGE

La circulaire ministérielle de rentrée scolaire du 6 juillet 2023 précise les grands axes de la politique éducative qui va être menée durant l'année scolaire. Celle-ci est construite selon six thématiques prioritaires :

### Faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels

- En luttant contre le harcèlement et les discriminations
- En développant les compétences psychosociales des élèves (estime de soi et estime de l'autre)
- En veillant au respect des valeurs de la République et du principe de laïcité
- En incluant la connaissance des risques liés en particulier aux usagers des réseaux sociaux
- En protégeant les personnels de menaces et agressions verbales via l'octroi systématique de la protection fonctionnelle et le prononcement de sanctions disciplinaires auprès des élèves fautifs...

### Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

- En publiant, à la rentrée, des feuilles de routes élaborées dans le cadre des conseils académiques des savoirs fondamentaux
- En poursuivant les actions et en intensifiant les pratiques autour des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter)
- En poursuivant la formation des personnels via les « Plans mathématiques et français » et en déployant, dès la rentrée, le « Plan maternelle »
- En utilisant les résultats des évaluations qui seront complétées cette année par des évaluations en CM1
- En mettant en place une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6e et en étendant le dispositif « Devoirs faits » à tous les collégiens
- En déployant le programme « Pix sixième » à l'ensemble des collèves...

## Lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires

- En développant l'accueil des tout petits et en étendant les horaires d'accueil au collège
- En renforçant les stages de réussite pendant les vacances
- En étendant le réseau des cités éducatives
- En ouvrant des dispositifs pédagogiques attractifs (classes à horaires aménagés, classes bilangues...)...

## Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

- En contribuant, via l'éducation à la sexualité, à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel
- En protégeant la santé mentale des élèves et en repérant les élèves en souffrance
- En réaffirmant que tous les élèves, et notamment ceux en situation de handicap, ont toute leur place à l'école
- En prônant une éducation artistique et culturelle de qualité (outil Adage pour la recherche de partenaire et le partage de projets entre les équipes – extension de la part collective du Pass Culture aux classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>)
- En promouvant la culture de l'engagement des élèves, notamment au niveau de la transition climatique et écologique...

## Contribuer à faire de la France une Nation sportive

- En déployant pleinement les « 30 minutes d'activité physique quotidienne »
- En célébrant les Jeux olympiques et paralympiques 2024 dès la rentrée et pendant toute l'année...

## Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet

- En appuyant, via le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble », les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

## La circulaire de rentrée :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

### Feuille de route RH de l'académie de Créteil

Dans le cadre de la réflexion engagée par le Gouvernement pour mieux reconnaître l'investissement des personnels, mieux entendre leurs attentes et mieux les protéger, chaque recteur a publié une feuille de route RH au sein de son académie. L'approfondissement de la culture de l'accueil et de l'intégration en début de carrière constitue l'un des objectifs principaux de la feuille de route RH de l'académie de Créteil. [www.ac-creteil.fr/feuille-de-route-rh-121609](http://www.ac-creteil.fr/feuille-de-route-rh-121609)

### Pacte enseignant

Le Pacte enseignant du ministère de l'Éducation nationale a pour objectif d'améliorer les conditions d'exercice du métier et renforcer durablement son attractivité. Un ensemble de mesures provenant du Pacte enseignant se mettent en place à compter de la rentrée 2023. Ces mesures concernent une augmentation de la rémunération de tous les professeurs et le financement de missions complémentaires qui sont, pour les enseignants du premier degré :

- d'assurer les sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> ;
- de participer au dispositif Devoirs faits (accompagnement au travail personnel), notamment en classe de 6<sup>e</sup> ;
- d'apporter un soutien renforcé aux élèves en difficulté à l'école élémentaire ;
- d'accompagner les élèves en difficulté dans le cadre des stages de réussite proposés lors des vacances scolaires, notamment dans les secteurs défavorisés.

<https://www.education.gouv.fr/revalorisation-des-remunerations-des-carrieres-et-des-missions-des-professeurs-ce-qui-change-la-377936>

**Consultez la rubrique « Politique éducative » du site internet de la DSDEN 93**  
[www.dsden93.ac-creteil.fr/politique-educative](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/politique-educative)

# Le département

Le département fait partie de l'académie de Créteil qui est rattachée à la région académique Île-de-France et qui regroupe les départements situés à l'est de la région Île-de-France : la Seine-et-Marne (77), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94). Il est découpé en 4 bassins, lesquels regroupent 33 circonscriptions en charge du fonctionnement des écoles.

## Chiffres clés

Nombre de communes : **40** - Superficie : **236km<sup>2</sup>**

Population : **1 655 422 habitants**

Densité : **7 015 hab. / km<sup>2</sup>** (pop. légale 01-2023)

### Premier degré

Écoles : **863** - Écoliers : **186 344\***

Postes d'enseignants : **12 317,5**

Volontaires du Service civique : **109\*\***

### Second degré

Collèges : **130** - Collégiens : **78 246\*** - Lycées : **68**

Lycéens : **60 445\*** - Enseignants : **10 473\*\***

Assistants d'éducation du 2nd degré : **2 486\*\***

Volontaires du Service civique : **53\*\***

Personnels de direction et d'inspection : **424\*\***

Personnels ATSS (administratifs, techniques, santé, sociaux) : **1 544\*\***

### École inclusive

PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) : **100**

Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) : **3 010\*\***

\* Prévisions rentrée scolaire 2023

\*\* Données année scolaire 2022-2023

## Les chiffres clés du département

[www.dsden93.ac-creteil.fr/chiffres-cles](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/chiffres-cles)





casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

« COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ! »

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme - Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 100 000 000 euros - Siège social : 50, avenue Fierremontès, France 75017 Paris cedex 13 - Siren : n° 693 456 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jettamo - Conception : Insign 2020 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE **+**X

## RICHESSE DU PATRIMOINE ET DU TISSU ASSOCIATIF

Les personnels qui débutent en Seine-Saint-Denis n'ont pas toujours connaissance du patrimoine historique du département, de sa richesse culturelle et artistique.

Dans le cadre de ses missions d'accueil des personnels, le service RH et GRH de proximité organise régulièrement, en partenariat avec la MAIF, des randonnées pour découvrir des lieux emblématiques du département et de ses alentours.

Ces randonnées, ouvertes à tous les personnels, sont proposées sur la base du volontariat. Elles permettent de percevoir d'autres réalités du département et constituent autant de ressources pédagogiques à exploiter avec les élèves.

**Informations :** [www.dsden93.ac-creteil.fr/randonnees-efs](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/randonnees-efs)

## ORGANISATION DE SORTIES SCOLAIRES

L'office du tourisme de la Seine-Saint-Denis propose aux enseignants et aux amateurs, depuis son site internet, un catalogue de visites en région parisienne adaptées à un public scolaire, périscolaire et extrascolaire, que ce soient des sorties pédagogiques ou simplement ludiques pour les enfants :

le Stade de France, le Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget, l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, l'art du graff, mais aussi des croisières et des sites insolites...

**Site internet :** <https://www.tourisme93.com/document.php?pagendx=692>

### Coupe du monde de rugby et JOP

À l'occasion de la Coupe du monde de rugby «France 2023», du 8 septembre au 28 octobre 2023, la ville de Saint-Denis accueillera plusieurs matchs de la compétition. Pour valoriser cet événement, différents projets sont mis en œuvre:

- la Mêlée des chœurs permettra à des enfants d'interpréter les hymnes nationaux des 48 matchs de la Coupe du Monde de Rugby ;
- la mission EPS en partenariat avec l'USEP 93 a proposé depuis la rentrée 2022 le projet «À l'école de l'Ovalie - France 2023» (587 classes inscrites) :

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8780>

Les Jeux olympiques se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024 et les Jeux paralympiques du 28 août 2024 au 8 septembre 2024.

Dans le cadre du label Génération 2024, le programme éducation des Jeux, Paris 2024 et ses parties prenantes proposent de nombreux dispositifs à toute la communauté éducative afin qu'elle puisse participer et s'engager dans l'aventure des Jeux : <https://generation.paris2024.org>

Pour le premier degré de nombreux projets sont proposés de la maternelle à l'élémentaire : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1738>

# L'organisation départementale de l'éducation nationale

L'administration de l'éducation nationale est présente dans chaque région et dans chaque département : ce sont les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale.

Son organisation s'articule autour de régions académiques (pilotées par les recteurs de région), d'académies (pilotées par des recteurs d'académie) et de directions des services départementaux de l'éducation nationale (pilotées par des IA-DASEN).

## L'IA-DASEN

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) est l'un des adjoints du recteur d'académie et son représentant à l'échelon départemental.

À partir de la politique éducative arrêtée par le ministère, l'IA-DASEN participe à la définition des orientations académiques relatives aux enseignements primaires et secondaires et met en œuvre l'action éducative dans les écoles, les collèges, les lycées et les unités d'enseignement en établissements d'éducation spécialisée.

L'IA-DASEN dirige la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Il est le supérieur hiérarchique direct des chefs d'établissement du second degré ainsi que des inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions du premier degré.

Pour tout ce qui ne relève pas strictement de l'action éducative, l'IA-DASEN travaille en étroite liaison avec le préfet du département.

### Premier degré

L'IA-DASEN est responsable de l'organisation du premier degré. Cette organisation concerne la répartition des moyens, la scolarité des élèves, la gestion des personnels de l'éducation nationale et la pédagogie. L'inscription des élèves, le budget de fonctionnement, les locaux et la gestion du personnel technique et ouvrier relèvent de la compétence des maires.

### Second degré

Concernant le collège, l'IA-DASEN est responsable de la répartition des moyens horaires, de l'orientation, de l'affectation et de la scolarité des élèves ainsi que du suivi pédagogique et administratif des établissements. Au lycée, l'IA-DASEN est responsable de l'affectation et du suivi des élèves.



Pour coordonner l'ensemble des services départementaux, l'IA-DASEN de la Seine-Saint-Denis est secondé par un secrétaire général, une secrétaire générale adjointe, des directrices et directeurs académiques adjoints (au nombre de quatre), un adjoint chargé du premier degré, une conseillère technique Établissements et vie scolaire (pour le suivi des questions liées à la sécurité des élèves et des personnels), une inspectrice et un inspecteur chargés de l'information et de l'orientation des élèves et un directeur de cabinet.

## LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (DSDEN 93)

8 rue Claude Bernard – 93008 BOBIGNY CEDEX

Tél. 01 43 93 70 50 - [ce.dsden93@ac-creteil.fr](mailto:ce.dsden93@ac-creteil.fr)

Site internet : [www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr)

La DSDEN de la Seine-Saint-Denis est composée :

- **d'un pôle élèves** qui regroupe les services chargés de l'affectation et de la scolarité des élèves ainsi que les services médicaux et sociaux en faveur des élèves ;
- **d'un pôle des établissements et des personnels** qui regroupe les services chargés de la gestion des moyens et des personnels du département ;
- **d'un pôle supports et modernisation** qui regroupe les personnels chargés de la logistique, des statistiques, des questions juridiques, de la communication et de la qualité de service ;
- **d'un service départemental de l'école inclusive** chargé de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (élèves en situation de handicap, allophones, à haut potentiel...) ;
- **d'un pôle de la pédagogie** qui regroupe des IEN, des conseillers pédagogiques et des enseignants référents sur des dossiers spécifiques aux enseignements ;
- **du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** qui regroupe les personnels en charge de l'accueil collectif de mineurs, de l'animation des actions en faveur de l'engagement (service civique, service national universel) et du développement des pratiques sportives.

**L'organigramme de la DSDEN 93**

[www.dsden93.ac-creteil.fr/organigramme](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/organigramme)

# Votre environnement professionnel

Les personnels de l'éducation nationale, en tant que fonctionnaires de l'État, bénéficient de droits et sont soumis à des obligations.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>

## L'IEN ET L'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

Les inspectrices et les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré (IEN) ont la responsabilité administrative et pédagogique des écoles rattachées à une circonscription géographique. Ils sont les supérieurs hiérarchiques directs des personnels enseignants. Ils mettent en œuvre, au sein des circonscriptions, les politiques éducatives décidées au niveau national, académique et départemental et en évaluent les effets sur le terrain. Ils évaluent les personnels enseignants lors des rendez-vous de carrière. Ils apportent aide et soutien aux équipes et notamment aux personnels nouvellement nommés. Ils mettent également en place les actions de formation de proximité de leurs circonscriptions. Les IEN peuvent également être chargés par l'IA-DASEN d'une mission départementale (mission de scolarisation des élèves en situation de handicap, traitement de la grande difficulté scolaire, éducation prioritaire et politique de la ville...).

**Coordonnées des circonscriptions : [www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d)**

Les IEN sont entourés d'une équipe de circonscription composée :

- d'une ou d'un secrétaire de circonscription responsable administratif du premier degré,
- de conseillères et de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC),
- de coordonnatrices et de coordonnateurs du réseau d'éducation prioritaire (coordoREP),
- de conseillères et de conseillers ainsi que d'enseignantes et d'enseignants référents à la scolarisation des enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers (CASEBEP et ERSEA),
- d'enseignantes et d'enseignants référents pour les usages du numérique (ERUN),
- de médiatrices et de médiateurs prévention violence.

## VOTRE ÉCOLE

L'école est une communauté qui rassemble les élèves, leurs parents ou leurs représentants légaux et tous les personnels qui participent à l'éducation des futurs citoyens : personnels enseignants, membres des collectivités territoriales, acteurs institutionnels, économiques et sociaux associés au service public d'éducation. Le directeur ou la directrice d'école, les personnels enseignants et les membres du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) constituent l'équipe pédagogique. Celle-ci délibère, en conseil des maîtres, sur toutes les questions touchant à la vie, à l'organisation et au fonctionnement matériel et pédagogique de l'école.

L'équipe pédagogique élabore également, en conseil de cycle, le projet pédagogique de cycle et fait le point sur la progression des élèves dans l'acquisition des compétences. Elle formule les propositions concernant la poursuite de scolarité des élèves. L'équipe pédagogique, les autres membres de l'école (ATSEM en maternelle, accompagnants des élèves en situation de handicap...) et les parents constituent une équipe plus large appelée équipe éducative.

Sur signalement d'un personnel enseignant et sous la responsabilité du directeur, l'équipe éducative peut être réunie pour examiner le cas d'un élève présentant des difficultés scolaires ou comportementales (réunion d'équipe éducative - REE).

**Les directeurs d'école** sont chargés de veiller au bon fonctionnement de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. Ils procèdent à l'admission des élèves et les répartissent entre les classes et les moyens d'enseignement. Ils représentent l'institution auprès de la commune et des autres partenaires. Ils assurent la diffusion auprès des équipes des instructions venant des services ministériels, académiques et départementaux.

**Les personnels enseignants (instituteurs ou professeurs des écoles)** ont la responsabilité d'une classe ou d'un groupe spécifique (classe dédoublée).

**Les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED)** font partie du pôle ressources de la circonscription. Ils sont composés d'enseignants spécialisés pour aider les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage (maîtres

d'adaptation), d'enseignants spécialisés pour aider les élèves qui ont des difficultés comportementales (maîtres rééducateurs) et de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN).

Les réseaux ont une mission de prévention et de remédiation des difficultés scolaires, comportementales ou psychologiques des élèves qu'ils exercent directement auprès des élèves ou comme experts auprès des enseignants de l'école.

**Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)** sont des agents gérés par les municipalités. Ils aident les enseignants des classes de maternelle. Les ATSEM peuvent être invités aux réunions du conseil d'école ou à toutes les réunions auxquelles les enseignants jugeront leur présence nécessaire (réunions de parents, préparations de sorties ou de classes découverte...).

## LE PIAL (PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ)

Les PIAL (au nombre de 100 en Seine-Saint-Denis) sont chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur un territoire identifié. Chaque PIAL regroupe plusieurs écoles ou un établissement scolaire et des écoles.

**Coordonnées des PIAL : [www.dsden93.ac-creteil.fr/pial](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/pial)**

**Les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)** qui sont regroupés dans des PIAL assurent une fonction d'aide afin de compenser la perte d'autonomie d'un ou plusieurs élèves en situation de handicap dans une école. Ils peuvent également travailler dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS école) qui regroupe des enfants porteurs d'un même handicap.

## LES DDEN (DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE)

Les délégués départementaux de l'éducation nationale sont des citoyens désignés pour quatre ans par l'IA-DASEN. Ils visitent les écoles et vérifient tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment les conditions matérielles d'accueil des élèves. Ils veillent à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

## LE SECTEUR DE PROMOTION DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

La santé des élèves fait l'objet d'un suivi par les **médecins de l'éducation nationale** qui sont regroupés dans des centres médico-scolaires. Ils peuvent être interpellés en cas de suspicion de maltraitance ou d'abus sur un élève ou en cas de problème de santé affectant sa scolarité. Ils sont également membres des commissions d'appel du premier degré.

**Annuaire des CMS : [www.dsden93.ac-creteil.fr/cms](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/cms)**

Des **infirmiers scolaires** travaillent en collaboration avec les médecins scolaires. Ils interviennent sur le collège et les écoles du secteur. Ils conseillent en matière de protection de l'enfance, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité. Ils effectuent des bilans de santé auprès des élèves et participent à la mise en place des Plans d'accompagnement individualisés (PAI).

### L'évaluation des écoles

Le Conseil d'évaluation de l'école (CEE) a établi un cadre méthodologique permettant d'évaluer régulièrement tous les 5 ans le fonctionnement d'une école. L'évaluation est d'abord l'affaire de l'école elle-même dans le cadre d'une auto-évaluation mobilisant l'ensemble des acteurs.

L'école se prête dans un second temps au regard extérieur des évaluateurs qui confortent, prolongent et enrichissent la réflexion collective menée dans l'école.

L'évaluation aide les écoles à faire émerger leurs caractéristiques, à analyser elles-mêmes leur fonctionnement, leurs décisions, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'actions. Les évaluations permettent d'élaborer un projet d'école.

[www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814](http://www.education.gouv.fr/conseil-d-evaluation-de-l-ecole-l-evaluation-des-etablissements-340814)

Le site Éduscol de la Direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale explique le fonctionnement du système scolaire. Il donne également des informations et des ressources pour la prise de fonction d'enseignant.

<https://eduscol.education.fr>

Coordonnées des écoles, des circonscriptions et des centres médico-scolaires :

[www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr) (rubrique Scolarité)

# Votre environnement numérique

Les personnels de l'éducation nationale disposent de nombreux outils numériques permettant de simplifier les procédures de gestion RH, de mettre en place des projets de classe et de faciliter les échanges entre pairs. Par le biais de la messagerie de l'académie de Créteil, du site internet de la DSDEN et des e-lettres (e-lettre des équipes enseignantes et e-lettre focus), les personnels sont régulièrement informés de l'actualité du département, de la mise en place d'actions éducatives et des dates des opérations de gestion collective (campagne de mutations, de promotions...).

## VOTRE MESSAGERIE ÉDUCATION NATIONALE

Tous les personnels de l'académie de Créteil (enseignants, AESH...) disposent d'une adresse électronique du type prenom.nom@ac-creteil.fr. Cette adresse permet de recevoir, de l'administration et des corps d'inspection, les informations relatives à la carrière et à la vie professionnelle. C'est l'outil de communication à prioriser pour votre correspondance professionnelle. Pour accéder à la messagerie, chaque personnel dispose d'un identifiant et d'un mot de passe. Cet identifiant et ce mot de passe permettent également d'accéder aux applications métiers de l'éducation nationale : ARENA, Colibris-RH, I-Prof, APPS... (voir explications p. 16). L'identifiant est généralement composé de l'initiale du prénom devant le nom : pnom. Le mot de passe est, par défaut, votre NUMEN. Les NUMEN sont communiqués aux nouveaux personnels en septembre. Si vous rencontrez des difficultés pour vous authentifier, vous pouvez demander l'aide de l'ERUN (enseignant référent aux usages du numérique) de votre circonscription :

[www.dsden93.ac-creteil.fr/annu-premier-degre](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu-premier-degre) .

**Consulter sa messagerie :** <https://webmel.ac-creteil.fr>

**Tutoriels en ligne :** <https://adn.ac-creteil.fr/index.php/outils/messagerie-academique>

### Les e-lettres

Les personnels enseignants et AESH de la Seine-Saint-Denis sont systématiquement destinataires, une à deux fois par mois, via leur messagerie @ac-creteil.fr, d'une lettre électronique d'information intitulée « e-lettre des personnels des écoles de la Seine-Saint-Denis ». Cette lettre permet de communiquer toutes les informations qui font la vie du département : informations pédagogiques ou relatives à la gestion de carrière.

**Les e-lettres des personnels du 1er degré :** [www.dsden93.ac-creteil.fr/e-lettre](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/e-lettre)

La DSDEN publie également des « e-lettres focus » qui mettent en valeur les actions éducatives menées dans les classes des écoles, des collèges et des lycées grâce à l'implication des équipes éducatives. Ces e-lettres sont destinées aux personnels de l'éducation nationale, ainsi qu'aux partenaires associatifs et aux services territoriaux. La e-lettre focus n'est transmise qu'aux personnels qui le souhaitent.

**Pour vous abonner :** [www.dsden93.ac-creteil.fr/e-lettre-focus-93](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/e-lettre-focus-93)

### SITES UTILES

Le site de l'académie de Créteil  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le site du ministère de l'Éducation nationale  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Le site pédagogique du ministère de l'Éducation nationale  
<http://eduscol.education.fr>

Le site du réseau Canopé  
[www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr)

Le site de l'INSPÉ (Institut supérieur du professorat et de l'éducation)  
<https://inspe.u-pec.fr/>

Le site de l'administration française  
[www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/)

# MAIF vous **accompagne** dans la pratique de **votre métier**.

**Solutions d'assurance**, mise à disposition  
de **ressources pédagogiques** et **informations  
pratiques**.

MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner  
au mieux les **personnels éducatifs** dans leur  
parcours professionnel et leur vie privée.

**Pour tout savoir, rendez-vous sur : [maif.fr/enseignants](https://maif.fr/enseignants)**

## **MAIF dans votre académie**

- **Bondy** : 01 48 02 79 79
- **Montreuil** : 01 43 11 40 40



## LE SITE INTERNET DE LA DSDEN

Le site de la DSDEN s'adresse aux parents comme aux professionnels de l'éducation. Deux rubriques du site internet de la DSDEN s'adressent plus spécifiquement aux personnels enseignants du premier degré :

- la rubrique « Pédagogie » propose des ressources pédagogiques et des situations d'apprentissage en rapport avec les programmes et la maîtrise des fondamentaux ;
- la rubrique « Gestion des personnels » donne accès aux informations et aux formulaires utiles pour la gestion de votre carrière.

**Site de la DSDEN : [www.dsdn93.ac-creteil.fr](http://www.dsdn93.ac-creteil.fr)**

## LES APPLICATIONS MÉTIERS

De nombreuses applications en ligne sont déployées au sein du réseau de l'éducation nationale afin de dématérialiser les procédures et simplifier le partage d'informations entre les personnels et les services en charge de leur formation et de leur gestion de carrière. L'ensemble des application utiles aux personnels sont référencées depuis un portail dédié intitulé ARENA (Accès aux ressources de l'éducation nationale et aux ressources académiques). ARENA permet notamment, après authentification avec son identifiant et son mot de passe de messagerie @ac-creteil.fr, d'accéder aux services numériques suivants :

- « Colibris-Portail des démarches RH » pour l'accès à des formulaires administratifs en ligne
- I-PROF (pour l'accès, pour les enseignants, au dossier administratif et aux campagnes de gestion collectives)
- M@gistère pour l'accès à des formations à distance
- GAIA pour l'inscription à des formations en présentiel

**Portail des applications ARENA : <https://externet.ac-creteil.fr>**

## PORTAIL APPS

Proposée par la Direction du numérique éducatif (DNE), Apps regroupe un ensemble de services gratuits, open source et respectant le Règlement général de protection des données (RGPD) pour un usage pédagogique. Ces services facilitent le travail avec les élèves et le partage d'informations avec les familles (planifier une réunion et échanger par visioconférence, déposer et partager des fichiers sur le cloud, poster des vidéos...).

**<https://portail.apps.education.fr>**

### Base de connaissances ADN

ADN (Aide et documentation numériques) est une base de connaissances académique sur les outils numériques ouverte à l'ensemble des personnels de l'académie. On peut y trouver des documentations, procédures et tutoriels sur les différents outils proposés par les services informatiques académiques et nationaux. Pour en visualiser le contenu, il faut s'authentifier à l'aide de son identifiant et de son mot de passe de messagerie académique. **<https://adn.ac-creteil.fr>**



# Votre carrière

## VOTRE GESTION

Les services chargés de la gestion de carrière des personnels enseignants du premier degré (en termes d'affectation, d'évolution, de mobilité et de rémunération) sont regroupés au sein de la division des moyens et des personnels du premier degré (DIMOPE) de la DSDEN.

La gestion des personnels sous contrat spécifique (AESH, volontaires du service civique) est assurée par le service de la division des personnels sur fonctions administratives, sociales et de santé (DIPASS 2).

### Coordonnées de la DIMOPE

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?page=annu&structure=DIMOPE>

### Coordonnées de la DIPASS 2

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?page=annu&structure=DIPASS>

## Protocole d'accueil de la DSDEN

DSDEN de la Seine-Saint-Denis - 8 rue Claude Bernard - 93008 Bobigny cedex  
[www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr)

Le protocole d'accueil de la DSDEN est articulé autour des deux principes suivants :

### 1/ Des services 100% accessibles à distance

Utilisation du courrier électronique, accueil téléphonique, dématérialisation des formulaires et mise en ligne des informations utiles à la gestion de carrière sur le site de la DSDEN

### 2/ Un accueil du public à la DSDEN régulé pour un service rendu de qualité

Les services de la DSDEN accueillent les personnels sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h. L'accueil accepte également les dépôts de dossiers.

À noter :

- Les services de la DSDEN appliquent les engagements du programme Services Publics + sur la qualité de l'accueil et du service rendu aux usagers.
- Les personnels du département sont invités à utiliser de préférence le courriel ou I-Prof (lire p. 14 et 16) aux autres modes de communication.

[www.dsden93.ac-creteil.fr/modernisation](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/modernisation)

## SERVICE RH ET GRH DE PROXIMITÉ

Le service RH et GRH de proximité est à l'écoute de tous les personnels (titulaires ou contractuels) pour les questions ayant trait à leur situation professionnelle. Il permet, pour les personnels intéressés, de faire un point sur leur carrière, de les aider et de les conseiller pour un projet d'évolution professionnelle ou de mobilité.

[www.dsden93.ac-creteil.fr/rh-proximite](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/rh-proximite)

## AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les personnels de l'éducation nationale bénéficient d'un régime particulier de Sécurité sociale pour l'assurance maladie obligatoire via la MGEN. Leurs ayants droits peuvent également bénéficier de cette affiliation.

<https://www.mgen.fr/affiliation/>

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE ET MOBILITÉ

L'académie de Créteil s'engage à favoriser l'évolution professionnelle et la mobilité de l'ensemble de ses personnels via l'amélioration de ses procédures d'écoute et d'information. Tout au long de l'année scolaire, vous serez informé par les équipes de circonscription, les directions d'école ainsi que via i-prof ou les e-lettres des personnels du premier degré (lire p. 14), de l'ouverture de différentes campagnes administratives. Les inscriptions à ces différentes campagnes collectives se font, majoritairement, par le biais d'applications développées au niveau national ou via des formulaires dématérialisés qui facilitent les échanges avec les services de gestion.

## LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR LES SERVICES PUBLICS DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Pour répondre aux difficultés persistantes que connaît la Seine-Saint-Denis, le gouvernement a lancé en 2019 un plan d'action de transformation du département, accompagné d'un investissement massif de l'État. 23 mesures ont été actées pour renforcer les services publics en charge de la sécurité, de l'éducation, de la santé et de la justice. Parmi ces 23 mesures, l'une d'elles vise à favoriser la stabilité professionnelle des agents publics qui servent l'État en Seine-Saint-Denis, notamment ceux qui sont au contact direct de la population du département. C'est pourquoi une prime de fidélisation territoriale, dite « prime de 10 000 euros », a été instituée par décret (Décret 2020-1299 du 24 octobre 2020).

### Association PREAU

Préau est une association qui œuvre pour améliorer la vie quotidienne de tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Elle propose des tarifs préférentiels pour de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques (médiathèques en ligne, accès aux salles de sport, aux salles de spectacles, coffrets loisirs...).

[www.preau.education.fr](http://www.preau.education.fr)

mgen 

GRUPE **vyv**

MÉTIER DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MGEN SANTÉ PRÉVOYANCE

UNE MUTUELLE QUI  
CONNAÎT BIEN  
VOTRE MÉTIER

C'EST  
UN VRAI  
PLUS !

**3 MOIS  
OFFERTS\***

#### MGEN PROTÈGE VOTRE SANTÉ ET VOTRE AVENIR

Des couvertures complètes qui s'adaptent parfaitement à votre vie et à votre profession.

- **Complémentaire santé** : vos frais de santé remboursés avec la garantie d'un reste à charge réduit chez le médecin, à l'hôpital, en dentaire, optique, médecines douces...
- **MesDocteurs** : une plateforme de téléconsultation pour consulter sans rendez-vous 7j/7, 24h/24.
- **Prévoyance intégrée** : des allocations pour sécuriser vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- **Actions sociales et solidaires\*\*** : des aides financières pour faire face aux coups durs ou à un retard de salaire.

#### MGEN SOUTIEN VOTRE PARCOURS DANS L'ENSEIGNEMENT

Des outils pédagogiques innovants pour vous aider tout au long de votre carrière :

- **ÊtreProf** : la plateforme communautaire animée par des profs pour les profs pour réussir votre rentrée.
- **Vocal'iz** : l'application de coaching vocal pour préserver votre outil de travail n°1, la voix.

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Contactez-nous au **3676**  Service gratuit + prix appel Dites « RDV Rentrée »

\* 3 mois d'exonération de cotisations lors d'une première adhésion pour le Membre Participant actif nouvel entrant et le bénéficiaire conjoint et/ou enfant à condition d'adhérer en même temps que le Membre Participant.

\*\* Ces allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement par l'Assemblée générale en fonction des ressources de la mutuelle. Elles sont accordées sur une étude de votre dossier et sous conditions de ressources.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Fila, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles

soumises aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité.

MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du Livre III du Code de la mutualité. Siège social : 3

square Max Hymans - 75748 PARIS CEDEX 15.

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle.



# Votre formation

La formation professionnelle doit permettre aux personnels de développer les pratiques pédagogiques et éducatives les plus propices à la réussite et au bien-être des élèves et répondre à trois objectifs : favoriser la prise de fonction immédiate des personnels, accompagner l'adaptation aux évolutions prévisibles du métier et garantir l'acquisition ou le renforcement de compétences professionnelles.

## FONCTIONNAIRES STAGIAIRES (FS)

### Les FS 50%

Les lauréats des concours de recrutement des professeurs des écoles bénéficient d'une formation alternée et universitaire conçue sur le modèle de celles de niveau master. Ils sont à la fois étudiants et fonctionnaires stagiaires (FS). Ils sont en responsabilité devant des élèves une partie de l'année et en formation à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), l'autre partie de l'année.

### Les FS 100%

Pour les lauréats du concours titulaires d'un M2 MEEF ou comptabilisant 18 mois en tant que contractuel, le statut diffère. Ils sont fonctionnaires stagiaires à temps plein et à ce titre exercent dans une école toute l'année. Une formation de 12 jours leur est proposée : une partie sur le plan de formation de la circonscription, une autre prise en charge par l'INSPE et enfin un dernier volet avec la co-intervention de formateurs de l'INSPE et de l'éducation nationale.

**Les FS 50% et 100%** bénéficient par ailleurs du suivi et de l'accompagnement de professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) à raison d'au moins 4 visites annuelles.

Le statut d'alternant des fonctionnaires stagiaires à 50% ouvre droit à deux visites des professeurs de l'INSPE, ce qui leur permet d'articuler la formation théorique avec la prise en main de la classe. L'accompagnement et les visites des formateurs de l'INSPE et de l'éducation nationale se traduisent par une évaluation des compétences acquises en fin d'année et permettent à l'IEN de la circonscription de porter un avis sur la titularisation du stagiaire.

## ENSEIGNANTS NÉO CONTRACTUELS

Après recrutement et avant leur prise de fonction dans une école, les enseignants néo contractuels bénéficient de 4 jours de formation : deux jours à l'INSPE autour de modules en français, en mathématiques ou sur les apprentissages en maternelle et deux jours dans des classes auprès d'un enseignant maître d'accueil temporaire (MAT), ce qui permet au stagiaire d'appréhender la classe de manière réelle, dans le cadre d'une d'observation.

Certains mercredis, durant l'année scolaire, un plan de formation spécifique obligatoire de 18 heures dédié aux enseignants néo contractuels (6 heures en mathématiques, 6 heures en français, 3 heures en EPS et 3 heures autour des valeurs de la République) sera porté par la mission 1<sup>er</sup> degré de la DSDEN.

### **Repères et conseils pour une aide à la prise de fonction dans le 1er degré**

Un guide départemental apporte des conseils aux enseignants qui débutent dans le métier : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/guide-prise-fonction>

## **LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS**

Un plan de formation de circonscription offre à ce public la formation continue qui leur est due. Chaque circonscription élabore un plan de formation de 18 heures (6 heures en mathématiques, 6 heures en français et 6 heures pour les autres domaines) à destination de l'ensemble des enseignants de la circonscription, à l'exception des FS et des néo contractuels. Ce plan de formation est porté par l'IEN et son équipe de circonscription qui peuvent apporter toutes les informations utiles. Des formations à distance sont également proposées aux personnels via l'application M@gistère (portail des applications ARENA – rubrique Formation à distance voir p. 16).

### **L'accompagnement en constellation**

À côté du plan de formation de circonscription et dans le cadre des Plans nationaux mathématiques et français, certains enseignants pourront se voir proposer un accompagnement en constellation. Il s'agit d'un parcours constitué de 30 heures de formation sur l'année scolaire autour d'une thématique choisie par l'équipe d'enseignants. Ces formations sont portées par un conseiller pédagogique référent mathématiques de circonscription (RMC) ou un référent français de circonscription (RFC), qui sont les principaux interlocuteurs des écoles.

### **La formation des enseignants durant les vacances scolaires proposée par l'E AFC**

L'école académique de la formation continue (E AFC) propose aux enseignants volontaires des modules de formation pendant les congés scolaires. Les participants bénéficient d'une rémunération pour leur participation à ces stages complémentaires. L'offre de formation est coordonnée par la mission 1<sup>er</sup> degré de la DSDEN du 93. Les propositions ont vocation à développer les compétences professionnelles des enseignants dans les différents domaines d'apprentissage et à accompagner spécifiquement les enseignants débutants et les formateurs qui découvrent leurs missions.

## **ÉTUDIANTS SE DESTINANT AUX MÉTIERS DE PROFESSEURS DES ÉCOLES**

Depuis juin 2022, le concours de professeur des écoles est accessible à la fin du master 2<sup>e</sup> année.

### **Étudiants en master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)**

Le master MEEF 1 et 2 se déroule sur deux années. Il a pour objectif de former les étudiants aux métiers du professorat et de l'éducation et de les préparer aux concours de recrutement de professeur des écoles.

Durant la première année de formation à l'INSPÉ, les étudiants bénéficient d'un enseignement de l'ordre de 450 à 550 heures. Ce volume d'heures tient compte des heures de cours, du temps de travail personnel et des trois stages d'observation sur différents cycles, auprès d'enseignants maîtres d'accueil temporaire, dans des écoles du département.

**Plus d'informations sur [www.u-pec.fr/master-meef-1er-degre-644486.kjsp](http://www.u-pec.fr/master-meef-1er-degre-644486.kjsp)**

La deuxième année de master MEEF peut se poursuivre en contrôle continu ou elle peut être réalisée en alternance.

### **Étudiants M2 contractuels alternants (M2 ECA)**

Ce dispositif concerne les étudiants en MEEF 1 ayant validé leur année universitaire et bénéficiant d'un avis favorable d'une commission après un entretien. Si le dossier de l'étudiant est retenu, ce dernier aura la possibilité d'exercer dans une école du département dans une classe à hauteur de 33% de son temps (soit 1 à 2 jours par semaine). Cette formule permet de concilier formation universitaire avec une entrée progressive dans le métier, avant même la passation des épreuves du CRPE. L'étudiant M2 ECA placé dans la classe d'un enseignant maître formateur bénéficie de son mentorat durant toute l'année scolaire.

**Plus d'informations sur <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>**

### **Les assistants d'éducation en préprofessionnalisation**

Un dispositif est ouvert aux étudiants souhaitant devenir professeur ou ayant la volonté de travailler dans le monde de l'éducation. Il permet de travailler au contact des élèves, au sein des écoles, dès la deuxième année de licence. Les étudiants en préprofessionnalisation entrent progressivement dans le métier d'enseignant. Le contrat, d'une durée de 3 ans (L2, L3, M1), conjugue un cycle de formation universitaire avec une formation pratique en prise avec les réalités du terrain. L'étudiant est placé en classe sous la responsabilité d'un enseignant tuteur chargé d'organiser et de coordonner un parcours de formation sur deux ans dans sa classe, puis dans les autres classes de l'école. Cette formation pratique évolue au fil du temps : de l'observation de classe en passant par de la pratique accompagnée sous la responsabilité de l'enseignant tuteur, l'étudiant en M1 AED puis en M2 AED prendra en responsabilité la classe 1 à 2 jours par semaine.

**Plus d'informations sur <https://www.ac-creteil.fr/recrutement-d-aed-en-preprofessionnalisation-121950>**

# Les dispositifs d'aide et de soutien aux personnels

## AIDES SOCIALES

Les prestations interministérielles et les actions sociales d'initiative académique sont gérées par le service académique de l'action sociale de la division de l'accompagnement social et médical (DASEM 2) du rectorat de l'académie de Créteil.

[www.ac-creteil.fr/actionsociale](http://www.ac-creteil.fr/actionsociale)

## AIDES AU LOGEMENT

La cellule logement de la DSDEN 93 accompagne les personnels du département dans leurs démarches de recherche de logement. En relation avec la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement), elle gère les demandes de logement social. Elle prend également en compte les demandes de logement privé.

Vous pouvez contacter la cellule logement par courriel à l'adresse [ce.93logement@ac-creteil.fr](mailto:ce.93logement@ac-creteil.fr) ou en prenant un rendez-vous téléphonique :

<https://rdv.ac-creteil.fr/public/?service=12&r>

[www.dsden93.ac-creteil.fr/cellule-logement](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/cellule-logement)

## LES MÉDECINS DE PRÉVENTION

La fonction des médecins de prévention est de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Ils ont aussi un rôle d'information, de conseil et d'accompagnement pour les personnels rencontrant des difficultés liées à leur état de santé dans l'exercice de leurs fonctions.

[ce.93medprev@ac-creteil.fr](mailto:ce.93medprev@ac-creteil.fr) - 01 43 93 70 91

## LE RÉSEAU D'AIDE PAR L'ÉCOUTE

L'académie de Créteil a mis en place une cellule d'écoute anonyme à la disposition de tous les personnels. L'objectif principal est d'écouter les personnels rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles.

01 57 02 68 63

## LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

Les assistantes sociales de la DSDEN sont à la disposition de tous les personnels de l'éducation nationale (qu'ils soient en activité ou à la retraite. Elles rencontrent les personnels ayant des difficultés professionnelles, personnelles et financières. Tenues au secret professionnel, elles ont un rôle d'écoute, de soutien et de conseil et instruisent les demandes de secours et de prêts.

[www.dsden93.ac-creteil.fr/ssp](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/ssp) [ce.93ssp@ac-creteil.fr](mailto:ce.93ssp@ac-creteil.fr) - 01 43 93 70 87



## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

Tout salarié est protégé contre les discriminations au travail. Un dispositif académique permet aux personnels de signaler des inégalités de traitement, des actes de violences, de discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes.

**Mission académique égalité professionnelle et diversité**

**01 57 02 68 34 – [stop-discri@ac-creteil.fr](mailto:stop-discri@ac-creteil.fr)**

**[www.ac-creteil.fr/l-academie-de-creteil-s-engage-vers-plus-d-egalite-professionnelle-et-plus-de-diversite-121880](http://www.ac-creteil.fr/l-academie-de-creteil-s-engage-vers-plus-d-egalite-professionnelle-et-plus-de-diversite-121880)**

## PROTECTION FONCTIONNELLE

Un personnel victime d'une agression dans le cadre de son travail ou se retrouvant poursuivi en justice en raison de son activité professionnelle, est protégé par son administration. Cette protection s'appelle la protection fonctionnelle.

Les demandes de protection fonctionnelle se font en ligne via l'outil Colibris :

**<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/demande-de-protection-fonctionnelle>**

## LA MISSION VIE SCOLAIRE

La mission Vie scolaire offre une écoute et des conseils aux équipes éducatives confrontés à la violence, au harcèlement scolaire et à des situations relevant de la protection de l'enfance. Elle soutient également les personnels victimes de violence ou mis en cause.

**[ce.93mvs@ac-creteil.fr](mailto:ce.93mvs@ac-creteil.fr) - 01 43 93 73 43 / 73 64 / 73 65 / 73 15**

## SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Le ministère a conclu un partenariat avec le groupe MGEN afin de faciliter l'accès aux soins de l'ensemble de ses agents. Titulaire ou contractuel, assuré ou adhérent MGEN ou non, chaque agent a accès, sans frais et en illimité, à un service de téléconsultation avec des médecins généralistes et spécialistes, 24h/24, 7j/7, en toute confidentialité et dans le respect du secret médical.

**<https://www.mgen.fr/patients/men-mesdocteurs>**

## LE RÉSEAU PAS DE LA MGEN

Fruit d'un partenariat entre la MGEN et le ministère, le réseau Prévention aide et suivi (PAS) est un service gratuit qui s'adresse à tous les personnels, mutualistes ou non, en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles. Il permet de bénéficier de l'aide ponctuelle et gratuite (par téléphone ou depuis l'unité d'accueil de Bobigny) d'un psychologue, afin de faire le point sur une situation et d'être orienté si nécessaire. L'accueil à Bobigny se fait sur rendez-vous avec la garantie de la confidentialité et du secret professionnel.

**Section départementale de Bobigny - 1 avenue Youri Gagarine - 93000 BOBIGNY**

**0 805 500 005 - [www.mgen.fr/sections/section-de-seine-saint-denis](http://www.mgen.fr/sections/section-de-seine-saint-denis)**



DSDEN de la Seine-Saint-Denis  
8 rue Claude Bernard - 93 008 BOBIGNY CEDEX  
01 43 93 70 50  
ce.dsden93@ac-creteil.fr  
www.dsden93.ac-creteil.fr

© DSDEN 93 – Mission communication - ce.93micom@ac-creteil.fr - juillet 2023  
Mise en page de Elyas Seghir, élève de première production graphique au lycée Alfred Costes de Bobigny.  
Photo de couverture : fresque de la DAASOP (Délégation académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme) réalisée à partir d'affiches d'élèves durant la SOP 2023.

